

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE  
DE LA COMPTABILITE**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
COMPTABLE**

**وزارة المالية**

**المديرية العامة للمحاسبة**

**مديرية التنظيم المحاسبي**

**INSTRUCTION N°35 DU 06/11/2002**

**OBJET :** Modalités de paiement des dépenses des établissements publics à caractère administratif (EPA).

**RÉF. :** Instruction n° 24 du 18 août 2002 relative aux modalités de paiement des dépenses des établissements publics à caractère administratif (EPA).

La présente instruction a pour objet de compléter les dispositions de l'instruction n°24 visée en référence qui a fixé les modalités de paiement des dépenses au niveau des établissements publics à caractère administratif (EPA).

Les dépenses payables sur compte courant postal (CCP) de l'EPA sont celles afférentes aux traitements et salaires, accessoires de salaires (primes- indemnités - rappels ...), bourses, présalaires, vacations et cotisations mutuelles.

L'utilisation du chèque Trésor comme mode de paiement est autorisé exceptionnellement pour les dépenses concernant NAFTAL, SONELGAZ, P.T.T et l'eau.

Enfin, la situation financière et comptable transmise mensuellement à la Trésorerie de rattachement doit-être accompagnée de l'état de rapprochement du CCP.

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

**Signé H. FELLAH**

**DESTINATAIRES :**

Pour exécution :

- Trésorerie Centrale.
- Trésorerie Principale.
- Trésoreries de Wilaya.
- (et pour communication à l'ensemble des agents comptables des EPA).
- Ministère des Postes et Télécommunications - Direction des Services Financiers Postaux
- (pour notification aux chefs de centres des chèques postaux).

Pour information :

- Cour des Comptes.
- Inspection Générale des Finances.
- Inspection des Services Comptables.
- Direction de la Modernisation et de la Normalisation comptable.
- Agence Comptable Centrale du Trésor
- Directions régionales du Trésor.